

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2021

Convocation en date du 21 Mai 2021, affichée le même jour.

Ordre du jour :

- 1) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal ;
- 2) Décisions Modificative 1 ;
- 3) Proposition d'achat du four communal au hameau d'Arfontaine ;
- 4) ONF : dossier de demande d'aide pour les travaux sylvicoles 2021 ;
- 5) Alec : demande d'adhésion ;
- 6) Convention de servitude avec EDF ;
- 7) HBA : chats errants ;
- 8) Discussion concernant le tennis des Combelles pour achat éventuel ;
- 9) Etat d'avancement dossier Famy sur site du ball trap ;
- 10) Organisation des tours de garde pour les élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021 ;
- 11) Questions diverses.

Etaients présents : Mesdames BERTELLE B, ECOCHARD S, ESCODA A, NIGRA A, REGAD-PELLAGRU B, ROCHET A.F, SOURD S.
Messieurs CARMINATI S, MERCIER A, MERCIER P, NEVES A, PAOLASSO S, REYNIER X, ROTTIER D TERRASSON D.

Madame Sophie SOURD est désignée comme secrétaire de la séance. La séance est ouverte à 20 heures 00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Madame le Maire explique que des tablettes tactiles ont été achetées pour chaque conseiller. Lors des prochains conseils, les documents seront envoyés uniquement par courriel.

1^{ère} délibération, N° D2021019- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 ;
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations ;

Le Conseil Municipal, prend acte :

-des marchés listés ci-dessous, passés et signés par le Maire depuis la précédente séance du Conseil Municipal :

| N° décision Et date | Décision/objet du marché | Attributaire | Montant HT en € |
|--------------------------|---|----------------------|-----------------------|
| 2021013 Le 09/04/2021 | Achat de sac poubelle | Cristal Hygiène | 160.80€ |
| 2021014 Le 30/04/2021 | Equiper le nouveau camion de kit de sécurité ainsi du logo de la commune. | Enseigne EB | 268.00€ |
| 2021015 Le 30/04/2021 | Nécessité d'équiper les membres du conseil municipal de tablettes tactiles. | MDA | 2 781.16€ |
| 2021016 Le 30/04/2021 | Former les employés communaux à des formations | Groupe Forces | 1 585.00€ |
| 2021017 Le 30/04/2021 | Achat de protection pour les urnes et les listes d'émargements lors des élections. | SEDI | 413.00€ |
| 2021018 Le 11/05/2021 | Nécessité de réparer le bras du broyeur pour l'épareuse | GARAGE CHAUMONTET | 391.17€ |
| 2021019 Le 11/05/2021 | Nécessité de prendre un abonnement pour prévenir les administrés en cas de sinistre sur la commune dans le cadre notamment du PCS | Elan Cité | 99.00€ |
| 2021020 Le 11/05/2021 | Renouvellement du nom de domaine annuel et le certificat avec protection et cadenas (site internet) | Novix | 104.00€ |

MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain

| N° décision Et date | Décision/objet du marché | Attributaire | Montant HT en € |
|--------------------------|--|----------------------|-----------------------|
| 2021021 Le 11/05/2021 | Achat de vins (blancs, rouges et pétillants) | Le Caveau Bugiste | 429.00€ |

Aucune autre décision n'a été prise.

2^{ème} délibération, N° D2021020- Décisions Modificative 1

Une mauvaise imputation a été faite lors de l'élaboration du budget au compte 775 pour la recette de la vente de la remorque, ce compte ne peut pas être budgétisé, c'est pourquoi il convient de régulariser le budget.

Le Conseil Municipal approuve la régularisation du budget qui été non conforme, DM1 :

| Fonctionnement | | | | Investissement | | | |
|----------------|--------------|------------|--------------|----------------|--------------|------------|--------------|
| Dépenses | | Recettes | | Dépenses | | Recettes | |
| Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation | Diminution | Augmentation |
| -3100.00€ | | -3100.00€ | | | | -3100.00€ | +3100.00€ |

3^{ème} délibération, N° D2021021- Proposition d'achat du four communal au hameau d'Arfontaine

Monsieur GOUJON Jérôme souhaite acheter le four communal à Arfontaine pour la somme de 4 000 €.

Madame le Maire explique que ce four n'est plus utilisé depuis plus de 20 ans au moins et n'est pas entretenu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE, de vendre la Parcelle A 633 de 54m2 en zone U5 à Monsieur GOUJON Jérôme pour la somme de 4 000.00€.

4^{ème} délibération, N° D2021022- ONF : dossier de demande d'aide pour les travaux sylvicoles 2021

Concernant les travaux sylvicoles 2021 validés lors du dernier conseil municipal pour un montant de 2 630.00€ HT (intervention en futaie irrégulière) localisation 4u, 5u, 6u de 3.00 HA

Des demandes de subvention pour un montant total de 60% (sur le TTC) peuvent être demandées

| | | | |
|---------------|-----------|--------------|--------------------|
| Travaux réels | | 2 622.48€ HT | soit 2 884.73€ TTC |
| Fond local | 15% | | soit 420€ |
| SYlv'actes | 50% du HT | | soit 1 311€ |
| | | | Soit 1 731€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Madame le maire a sollicité une aide auprès de SYlv'actes à hauteur de 50 % du montant hors taxe soit 1311 € de subvention.

5^{me} délibération, N° D2021023- Alec : demande d'adhésion

Madame le Maire rappelle que l'ALEC est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et EPCI de l'Ain et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département.

Outre son action sur le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC 01 anime des actions en matière de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement de promotion de solutions de mobilité alternative. Ces différentes actions s'inscrivent dans les compétences des collectivités et des EPCI en lien avec leurs PCAET.

Consciente de la nécessité de répondre à l'évolution législative, l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL).

La création de la SPL ALEC de l'Ain permettra d'assurer pour le compte de ses actionnaires, un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique.

Conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT, la SPL ALEC de l'Ain sera une société anonyme dont le capital social sera intégralement détenu par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités.

Le capital initial nécessaire au bon fonctionnement de la SPL est arrêté à 408 000 €, l'ALEC 01 ayant diligenté une étude économique et financière en vue de déterminer le montant du capital devant être souscrit à la création de la société.

Il est proposé une répartition capitalistique homogène entre les actionnaires publics, l'objectif étant de faire de la SPL ALEC de l'Ain un véritable outil mutualisé, avec une implication et un pouvoir de décision de niveau similaire pour chaque collectivité et EPCI actionnaires.

Le capital social de 408 000€ est divisé en 4 080 actions d'une seule catégorie de 100€ chacune, détenues exclusivement par les collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales.

La SPL agira exclusivement pour le compte de ses actionnaires et dans leur ressort territorial. Elle aura vocation à prendre en charge le SPPEH, ainsi que les missions complémentaires énergie climat relevant de la compétence de ses actionnaires publics.

La SPL ALEC de l'Ain aura son siège social à Bourg-en-Bresse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE UNE ACTION de 100€ pour adhérer à la SPL ALEC de l'Ain**

6^{ème} délibération, N° D2021024 Convention de servitude avec EDF

Suite aux travaux de restructuration du réseau HTA – OYONNC6522 Trablettes PAC, cela nécessite la pose d'un câble HTA au hameau de Condamine sur les parcelles cadastrées section D N° 1095 pour support, D 1095,1093, 1091, 1089, 1087, 1131, 1133, 998, 995, 1031,360, 975.

Pour cela, deux conventions de servitudes doivent être établis :

Convention C06-V07 entraînent la nécessité de consentir à ENEDIS une servitude sur la parcelle **D 1095** pour la pose d'un support de 100cm x 100cm dans le cadre de l'affaire DC24/067466 AI – OYONNC6522 Trablettes PAC

Indemnité unique et forfaitaire de 20.00€

Convention CS06-V07 entraînent la nécessité de consentir à ENEDIS une servitude sur les parcelles **D 1095,1093, 1091, 1089, 1087, 1131, 1133, 998, 995, 1031,360, 975** pour la construction d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'affaire DC24/067466 AI – OYONNC6522 Trablettes PAC

Indemnité unique et forfaitaire de 582.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** l'établissement des servitudes citées ci-dessus au profit d'ENEDIS

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de servitude consentie à ENEDIS par la commune de Samognat sur les parcelles de terrain communal cadastrée section D numéro 1095,1093, 1091, 1089, 1087, 1131, 1133, 998, 995, 1031,360, 975.

7^{ème} point- HBA : chats errants

Madame le Maire explique qu'il faut distribuer des flyers pour sensibiliser les habitants à recenser les chats errants afin de pouvoir les stériliser pour éviter une surpopulation de chats sans propriétaire sur la commune.

8^{ème} point- Discussion concernant le tennis des Combelles pour achat éventuel

Madame le Maire a expliqué aux membres du conseil municipal que les habitants du lotissement des Combelles ont un tennis privé, qu'il est géré par certains propriétaires de ce lotissement. Le conseil municipal envisage l'avenir du tennis, ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain

9^{ème} point- Etat d'avancement dossier Famy sur site du ball trap

Le projet en cours sur le site du ball trap prend du retard. Une déclaration préalable sera déposée prochainement en Mairie.

10^{ème} point- Organisation des tours de garde pour les élections départementales et régionales : 20 et 27 juin 2021

Pour les prochaines élections Départementales et Régionales qui auront lieux le 20 juin et 27 juin 2021. Les membres du conseil Municipal ont organisé leurs tours de présence pour le premier et deuxièmes tours des scrutins.

Questions diverses

Madame le Maire fait part des remerciements de l'ADM 06 concernant la subvention que la Mairie leur a octroyé suite à leur sinistre.

Madame le Maire fait part des remerciements de Monsieur THENARD et Madame SAUVAGE pour la naissance de leur fille Kéziah.

Sylvie ECOCHARD fait part des remerciements d'habitants sur le site internet ainsi que sur le fleurissement de la commune.

Madame le Maire informe qu'un marché « Picorer dans l'Ain » aura lieu le 9 juillet 2021 de 16h à 22h devant le Moulin du Pont.

Prochain conseil municipal le 12 Juillet 2021 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 37.
Vu par nous, Maire de Samognat, pour être affiché le 07/06/2021

A Samognat, le 07/06/2021

Le Maire


Annie ESCODA



La secrétaire de séance

